

## PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE LE 16 JUIN 2023 À LONGUE

Conformément aux dispositions de l'article 7-1-4 des statuts pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale doit être composée de délégués représentant la moitié au moins du nombre de voix dont disposent les groupements sportifs.

Le nombre total de voix est de 17 858. Le quorum est de 8 930 voix.

A 18h33, le nombre de voix effectivement représenté est de 9 204 voix.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer (cf. bordereau de pointage joint).

Monsieur NICOLAS Philippe déclare la séance ouverte et remercie le club de LONGUE d'avoir accepté l'organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la saison 2022/2023.

L'Assemblée débute par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui va permettre de mettre nos statuts en conformité avec la Loi Sports du 2 mars 2022 et les directives de la FFBB sur la gouvernance.

Il donne la parole au secrétaire général, Thomas BOUSSEAU

M. BOUSSEAU Thomas, Secrétaire Général, présente les principales modifications des statuts du Comité de Basketball du Maine-et-Loire qui ont été adressés préalablement à chaque groupement sportif.

### **Modifications notables :**

- Ajout de la déclaration en Préfecture et du Registre National des Associations
- Soumis aux statuts types de la Fédération
- Réécriture des missions principales
- Mise à jour des suspensions et radiations
- Possibilité d'une co-présidence de Comité
- Limitation des élus du Comité Directeur d'un même club (3 maximum)
- Election du Président du Comité Départemental par l'Assemblée Générale
- Autorisation des réunions à distance



Avant de soumettre, aux voies, il est proposé à l'Assemblée la possibilité de s'exprimer.  
Aucun question ou interrogation n'étant soulevé, les membres des groupements sportifs du  
Maine et Loire sont invités à se prononcer sur cette modification et procèdent ensuite au vote à  
main levée.

À l'unanimité, les membres présents adoptent la modification règlementaire.

Les statuts du Comité de BasketBall sont approuvés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant apuré, Monsieur NICOLAS Philippe, Président, lève la séance de cette Assemblée  
Générale Extraordinaire à 18h50.

Monsieur NICOLAS Philippe  
*Président*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nicolas Philippe', written over a horizontal line.

BOUSSEAU Thomas  
*Secrétaire Général*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thomas Bousseau', written over a horizontal line.